



édito

Véronique GLORIA
Trésorière du SEDIMA

>> Nouvelle approche managériale

Nouvelles vagues d'infection COVID, guerre en Ukraine, coûts énergétiques en forte augmentation, problèmes d'approvisionnement, inflation, risque de récession, hausse des taux d'intérêt... Autant d'évènements qui ont changé et changeront encore la donne pour un grand nombre de nos entreprises au niveau économique et social.

A cela se rajoute « une sécheresse historique » nous impactant de plein fouet en mettant à mal certaines récoltes, et donc les revenus de nos clients.

Nos gouvernants nous ont annoncé une rentrée difficile, et une fois de plus, nous allons devoir nous adapter. Mais nous avons déjà démontré que nous savions faire, et c'est d'ailleurs une des forces de notre profession.

Un domaine, qui reste une préoccupation majeure dans nos entreprises, et dans lequel il va falloir également évoluer, c'est « le recrutement ».

Les générations Y et Z, ou « millennials », nous amènent à aborder différemment nos critères. Alors que pour les anciennes générations, la définition du travail tenait à la sécurité de l'emploi avant tout, les millennials n'ont pas les mêmes attentes. Leur vision ne correspond pas uniquement à la notion de salaire, mais aussi à un besoin de bien-être et d'épanouissement, tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Plus exigeants, moins fidèles, il sera crucial de leur donner des possibilités régulières d'évolution sous différentes formes (formations, missions, responsabilisation...), sinon ils n'hésiteront pas à s'envoler vers de nouveaux horizons.

Une nouvelle approche du management qui rendra peut-être nos entreprises plus en phase avec les transformations du monde actuel...

S'adapter aux besoins de la profession une priorité dans un contexte économique, social et environnemental inédit !



Hygiène Sécurité Environnement
Contrôle des habilitations SIV

page 3



Profession
Focus d'Anne FRADIER et actions SEDIMA 2022/2023

pages 4 - 5



Données sociales
une profession qui embauche en CDI

page 6

Serco et AgXeed concluent un partenariat de distribution



Afin d'élargir son portefeuille de solutions numériques, le groupe Serco vient de conclure un partenariat de distribution et de service avec le spécialiste des solutions innovantes et autonomes AgXeed. Il tend par cette démarche vers la digitalisation de machines plus légères pouvant fonctionner 24 heures sur 24 et atteindre tous les rendements de surface.

L'entreprise AgXeed propose des solutions autonomes complètes, les AgBots. Ces outils évitent de dégrader le sol par rapport aux machines traditionnelles et plus lourdes. Les AgBots sont capables d'effectuer toutes les tâches agricoles, en toute autonomie, et de manière sûre et efficace, synonymes d'écologie et de productivité, les AgBots sont sources de rentabilité : économie de temps, de travail, d'énergie, d'engrais, de semences,...

« Nos clients n'ont pas besoin de machines avec plus de chevaux, mais des solutions intelligentes qui leur permettent de réduire leurs coûts et d'améliorer leurs rendements. Nous croyons aux opportunités offertes par la digitalisation dans l'agriculture et c'est pourquoi nous investissons dans des services numériques » précise Werner BERGER, PDG du groupe Serco. (à droite sur la photo)

Le groupe intègre ainsi à son offre trois AgBots et un certain nombre de services : accompagnement technique, entretien des produits. Ces robots seront disponibles dès le premier trimestre 2023. Ils ont été montrés au public lors d'un événement Démo-tour qui a eu lieu du 9 au 15 septembre dernier.

Le groupe Serco emploie 500 personnes sur 30 sites en Suisse et en France.

Dousset Matelin, dont le siège social est à Neuville du Poitou (86) est concessionnaire dans la Vienne, les Deux-Sèvres, l'Indre et Loire, la Charente, la Dordogne et la Corrèze (12 bases, 130 salariés).

Ballanger et AMA sont concessionnaires en Poitou-Charentes (8 bases, 150 salariés).

De belles promotions en perspective !

En ce début de quatrième trimestre, plusieurs jurys de CQP (certificat de qualification professionnelle) se sont tenus et on ne peut que constater l'intérêt des candidats pour les CQP mis en œuvre par notre branche professionnelle.

En effet, 43 candidats ont obtenu en totalité leur CQP de « Technicien de maintenance des matériels agricoles » (TMMA) et 8 l'ont obtenu partiellement. Ce CQP est actuellement proposé dans 10 établissements de formation (plus d'infos sur : https://www.observatoire-sdlm.com/les_formation-cqp.php)

Concernant le CQP de « Vendeur en Matériels Agricoles » dispensé par Agrimédia, 8 candidats ont obtenu le CQP en totalité et 1 candidat partiellement.

Pour le nouveau CQP « Vendeur Gestionnaire de Pièces Techniques de matériels agricoles / d'espaces verts / de construction / de manutention », les 6 candidats présentés ont obtenu le CQP. D'autres jurys vont se tenir d'ici la fin de l'année venant ainsi renforcer le nombre de candidats diplômés.

Nous remercions vivement les représentants employeurs et salariés qui ont accepté de constituer les jurys paritaires de validation finale :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| > M. BERGUE (Salin Agriculture) | > M. LACAZE (Agrivision) |
| > M. BERNARDIE (Dousset Matelin) | > M. LE GAL (Gabillet) |
| > M. CLEMENT (Martel) | > M. MARCHANDE (Martel) |
| > M. GERARD (Blanchard Agriculture) | > M. MICHENEAU (SUOMA) |
| > M. JOUAN (MS Equipements) | > M. NICAISE (Ravillon) |
| | > M. ROUX (MCDA) |

pour les organisations syndicales de salariés :

- > M. LERICHE (CFDT)
- > M. MARGUERITE (CFE-CGC)
- > M. RENAULT (CFE-CGC)
- > M. TOUR (FO)



Retrouvez toutes les informations utiles sur les CQP sur <https://www.observatoire-sdlm.com/index.php>

Agenda des salons 2022



Le SEDIMA sera présent en tant qu'exposant sur les salons de rentrée suivants :

- > **Sommet de l'Élevage**
à Cournon d'Auvergne (63) du 4 au 7 octobre
(extérieur 1 - allée 5 - stand 0528)
- > **Sima**
à Paris-Nord Villepinte (93) du 6 au 10 novembre
(hall 5 - allée H - stand 041)

Un **Emploi** à La **Clé**
www.unemploialacle.fr

DÉCOUVREZ LES MÉTIERS DE LA
**MAINTENANCE DE MATÉRIELS
AGRICILES ET D'ESPACES VERTS**



Contrôle des habilitations SIV

Contrôle des habilitations SIV

Depuis le 16 mai dernier (cf. [Sedimag' 331 de juin 2022](#)) le **ministère de l'Intérieur a restreint la possibilité d'immatriculer des véhicules en réception Nationale** à quelques professions, dont les entreprises adhérentes au SEDIMA, en créant un nouveau profil dédié dit « RNAT ». Une simple signature d'un avenant est suffisante pour les utilisateurs de la solution Mi-Siv pour se mettre en conformité. Une attestation d'adhésion au SEDIMA sera demandée en plus pour les utilisateurs de la solution formulaire Web.

Les préfectures rappellent lors de cette signature les conditions d'exécution de la convention d'habilitation.

Nous profitons de l'occasion pour attirer votre attention sur les principaux points sur lesquels l'administration a fait des remarques lors de ces rappels ou de contrôles sur le terrain.

Tenue d'un registre de police

Ce registre, dont l'objet consiste à prévenir et réprimer le recel, est obligatoire dès lors que l'activité professionnelle comporte la vente ou l'échange d'objets usagés. La vente de matériel agricole d'occasion est sans aucune ambiguïté visée par cette obligation. Ceci n'est pas une nouvelle obligation. De nombreux rappels à l'ordre ont été fait sur ce point.

Ce document peut être en version papier (côté et paraphé par le commissaire de police ou à défaut par le maire de la commune) ou en version numérique (conforme à la norme ISO 14641-1). Une documentation complète sur le registre de police est disponible sur le site www.sedima.fr

Mandat pour immatriculer

L'immatriculation est un service que vous proposez à vos clients. Outre le fait d'être habilité, le professionnel doit recueillir un mandat (le CERFA n°13757*03) du propriétaire du matériel pour immatriculer le matériel pour son compte. Ce document est obligatoire et devra être archivé pendant 5 ans au minimum.

Vérification des attestations d'assurances

Ce point, souvent relevé, est en réalité facultatif. Le ministère explique que cette vérification sert à faciliter les contrôles de l'administration. Il invite donc les professionnels habilités à archiver les copies d'attestation d'assurance ou de carte verte. Il s'agit d'une bonne pratique, complémentaire au recueil obligatoire de l'engagement du titulaire à assurer le véhicule, par la case à cocher présente sur le CERFA de mandatement.

Le ministère rappelle aussi qu'il est possible d'immatriculer un véhicule neuf sans justificatif d'assurance. En effet, certains assureurs refusent de délivrer une attestation d'assurance en l'absence du numéro d'immatriculation délivré préalablement pour le véhicule, notamment pour les véhicules neufs. Pour être en règle, le propriétaire devra s'engager sur l'honneur à assurer préalablement son véhicule, en cochant la case prévue à cet effet sur le CERFA de mandatement.

Déclaration d'achat

Lors de la reprise d'un matériel par un professionnel du négoce, ce dernier bénéficie d'un régime dérogatoire lui permettant de ne pas immatriculer à son nom le matériel sous réserve d'enregistrer sa déclaration d'achat dans le mois qui suit. C'est ce défaut d'enregistrement, obligatoire, que l'administration est amenée à constater.

Archivage sécurisé

L'administration vous demande d'avoir un archivage sécurisé (5 ans) des dossiers d'immatriculation. On trouvera notamment le mandat, la déclaration ou l'ancien certificat d'immatriculation. À ce jour l'entreprise est libre du format d'archivage, soit sous format papier dans une armoire sous clé par exemple, soit de façon dématérialisée via un coffre-fort numérique conforme à la norme NF Z42 020.

Sanctions

Ces contrôles se traduisent dans un premier temps par un rappel à l'ordre des obligations.

À défaut de régularisation, la préfecture pourra être amenée à suspendre ou à retirer l'habilitation du professionnel à immatriculer les matériels.

D'autres sanctions sont possibles notamment pour l'absence de tenue du registre de police avec des peines maximales encourues de :

- > amende de 30.000 €,
- > et/ou emprisonnement de 6 mois.

Le service HSE du SEDIMA se tient à la disposition de ses adhérents pour de plus amples informations

FÉDÉS 2022

Du 14 novembre au 8 décembre se tiendront les réunions de fédération du SEDIMA.

N'hésitez pas à vous inscrire à ces moments forts qui apportent, aux dirigeants et à leurs collaborateurs, des informations sur les sujets d'actualités propres à la profession.



DATE	FÉDÉRATION	LIEU
14 novembre	Bretagne	Ploërmel (56)
15 novembre	Pays de la Loire	Le Mans (72)
16 novembre	Centre & Ile-de-France	Chartres (28)
22 novembre	Limousin-Auvergne	Clermont-Ferrand (63)
23 novembre	Rhône-Alpes	Villefontaine (38)
24 novembre	Bourgogne-Franche-Comté	Dijon (21)
29 novembre	Lorraine-Alsace	Hauconcourt (57)
30 novembre	Nord-Picardie & Champagne-Ardenne	Sainte-Preuve (02)
1 ^{er} décembre	Normandie	Caen (14)
6 décembre	Aquitaine & Poitou-Charentes	Saint-Emilion (33)
7 décembre	Midi-Pyrénées	Verfeil (31)
8 décembre	Méditerranée	Le Grau du Roi (30)

interne

- Commission Equilibre de la relation Constructeurs (ERC)
- Bureau Exécutif
- Conseil d'Administration
- Commission groupe Occasion
- Séminaire commission Prospective
- Commission Sociale
- Commission groupe Espaces Verts

externe

- Commission Patronale
- Commission Paritaire (CPPNI)
- Rencontre emploi au SPACE
- Présence SEDIMA à SalonVert
- Congrès Climmar à Budapest

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
 Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
 Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
 24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
 Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

 Facebook@Sedimasyndicat
 LinkedIn@sedima-syndicat
 Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL SEPTEMBRE 2022 - ISSN 1259-069 X

Souriez,
vous êtes au cœur
de notre projet.

En vous proposant des services toujours plus adaptés, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Humanis s'engage pour votre bien-être au service de la performance de votre entreprise.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur malakoffhumanis.com



malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

et environnemental inédit !



De gauche à droite : Karine LAFFONT (spécialiste Ressources Humaines et Droit social), Isabelle LAPLACE (Conseil en Droit social, documentation), Stéphane SERS (Directeur des Affaires Sociales), et Natalia VACA (Chargée de mission Emploi, Formation & Communication).



proposer sur le second semestre des webinaires. Vous y avez participé nombreux et je souhaite féliciter mon équipe pour son adaptation et son engagement pour ce nouveau service. Il aborde cette nouvelle communication de façon très professionnelle et d'écoute pour répondre au mieux à vos attentes.

Le SEDIMA est fier de rassembler sur notre cœur de métiers 840 entreprises adhérentes. Merci à nos adhérents fidèles et à tous les nouveaux adhérents qui nous ont rejoint encore cette année : un grand merci pour votre confiance et à bientôt en présentiel ou dans le cadre de nos webinaires.

Bonne rentrée à tous !

Le SEDIMA fait évoluer ses services dans le domaine social...

Le second semestre s'annonce riche en événements et en rencontres. Le SEDIMA sera présent à Salonvert à proximité du stand d'Ecologic (stand 245), mais aussi au SPACE en participant à une action sur la promotion des emplois, au Sommet de l'Élevage (extérieur 1 - allée 5 - stand 0528), et au SIMA (hall 5 - allée H - stand 041). Nous serons également partenaire de l'action Sima Talents.

Les membres du Bureau et les permanents se rendront ensuite dans vos régions pour les réunions de fédération et ils vous préparent un programme riche en informations en lien avec l'actualité économique, juridique et sociale.

Nous adapter à vos besoins, pour vous être utile au quotidien et vous aider à préparer l'avenir, demeure notre priorité, et cela va de pair avec la nécessité de fédérer toujours plus la profession pour représenter et défendre la distribution et réparation de matériels agricoles, espaces verts et métiers spécialisés.

ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL



C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances, PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 590 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugrand, 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. 09/2022 - Édité par Crédit Agricole S.A. agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 775 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 

Données sociales

Enquête SEDIMA Sondage base 2021

Cette enquête est réalisée tous les deux ans auprès des adhérents du SEDIMA. Ces derniers, en plus des résultats de l'enquête, ont accès à une base de données plus complète en matière de salaires par service et par type d'emplois. Les résultats sont aussi déclinés par région.

Extrait de l'enquête

I - Répartition hommes/femmes par service (Hors dirigeants et contrats en alternance)

	Machinisme agricole		Espaces verts	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administratif	26 %	74 %	12 %	88 %
Atelier	99 %	1 %	98 %	2 %
Magasin	90 %	10 %	86 %	14 %
Commerciaux hors VRP	90 %	10 %	94 %	6 %
VRP	98 %	2 %	97 %	3 %
Tous services	87 %	13 %	83 %	17 %

II - Nature des contrats

L'essentiel des salariés de la distribution de matériels agricoles et espaces verts est en contrat à durée indéterminée.

> Contrat à durée indéterminée

97 % des salariés en CDI sont employés à temps plein dans le machinisme agricole et 96 % dans l'espace vert. Les salariés à temps partiel se trouvent principalement à l'administratif : 54 % pour le machinisme agricole et 65 % pour l'espace vert.

> Contrat à durée déterminée

13 % des contrats sont à durée déterminée dans le machinisme agricole et 15 % dans l'espace vert. Le contrat d'apprentissage arrive en tête des contrats à durée déterminée pour le machinisme agricole (73 %) comme pour l'espace vert (69 %).

Machinisme agricole

CDD hors alternance	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage	Contrat en intérim
14%	12 %	73 %	1,5 %

Espace vert

CDD hors alternance	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage	Contrat en intérim
--	7 %	69 %	1,4 %

III - Niveaux de classification et ancienneté (Hors dirigeants et contrats en alternance)

Niveaux de classification par service

	Employés	Techniciens - Agents de maîtrise	Cadres
Niveaux	I - II - III	IV - V - VI	VII - VIII - IX
Machinisme agricole	53 %	39 %	8 %
Espace vert	67 %	29 %	5 %

En plus de ces données, nos adhérents disposent de données salaires par types d'emploi.

JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine
- Directeurs bureau d'études - Est, Sud Ouest
- Responsable technique SAV agri précision - Ouest
- Inspecteurs tech agri ou TP - plusieurs postes
- Technicien SAV itinérant agri ou TP - toutes régions
- Directeur commercial France
- Commerciaux pièces - plusieurs postes
- Responsable support commercial tracteur
- Responsable communication Val de Loire
- Chef produit marketing tracteurs
- Inspecteurs commerciaux agri - toutes régions
- Inspecteur commercial développeur agri précision / robot
- Commerciaux agri de précision / GPS - toutes régions

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Directeur technicien SAV agri de précision / GPS - Ouest
- Chefs d'atelier - plusieurs postes toutes régions
- Technicien matériels betteraviers - Hauts de France
- Techniciens itinérants ou sédentaires - plusieurs postes
- Techniciens agri de précision / GPS - plusieurs postes
- Responsable magasin et Magasinier - 65, 26, 38
- Directeur commercial - Grand Est, Nouvelle Aquitaine
- Chef des ventes - Sud Ouest
- Commerciaux - plusieurs postes toutes régions
- Commerciaux pièces - plusieurs postes
- Responsable commercial agri précision / robotique
- Commerciaux agri précision GPS - plusieurs postes
- Commercial équipement élevage - Midi Pyrénées

Envoyer CV à : Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

SALON INTERNATIONAL
DES SOLUTIONS
ET TECHNOLOGIES
POUR UNE AGRICULTURE
PERFORMANTE
ET DURABLE

**DEMANDEZ VOTRE
BADGE GRATUIT
POUR LE SIMA :**

OU AVEC LE CODE
EPSEDM22
SUR SIMAONLINE.COM

**RETROUVEZ
TOUTES LES SOLUTIONS
ET TECHNOLOGIES
POUR LE SECTEUR
DU MACHINISME AGRICOLE
DU 6 AU 10 NOVEMBRE 2022
À PARIS NORD VILLEPINTE !**

+ INFOS ► SIMAONLINE.COM

SUIVEZ-NOUS **#SIMA**